

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT : UN GRAVE PROBLÈME DE RECRUTEMENT

Une récente circulaire (du 12-1-1957), émanant de la Direction de l'Enseignement du Second Degré, oblige désormais tous les candidats à l'Agrégation à signer l'engagement, en cas de succès, d'enseigner dans un Lycée, pendant 5 ans au moins, dès la rentrée scolaire suivant le concours. Je passe sur les modalités qui font, qu'en cas d'empêchement majeur (parmi lesquels figurent les obligations militaires), le candidat s'engage à rester, pendant un an après la cessation de cet empêchement, à la disposition de l'Enseignement du Second Degré, en attendant que celui-ci lui accorde un poste. Je passe aussi sur le fait que cet engagement n'est compensé par aucun avantage, tel que : bourse d'études, admission dans une Cité universitaire, etc... Mais je voudrais attirer l'attention sur les conséquences dangereuses pour la vie scientifique de la Nation, et plus encore pour l'Enseignement du Second Degré lui-même, que cette mesure, en apparence normale et régulière, mais aggravant des difficultés antérieures, ne manquerait pas d'entraîner.

Cette circulaire ne peut, en effet, avoir d'autre but que de récupérer, au profit de l'Enseignement du Second Degré (1), les quelques agrégés qui, chaque année, entraient au C.N.R.S. (Centre National de la Recherche Scientifique), pour devenir, dans la plupart des cas, des professeurs de l'Enseignement Supérieur. Et, parmi les candidats ainsi visés, figurent en premier les élèves des Ecoles Normales Supérieures

(1) Certes, la circulaire prévoit bien des dérogations, mais insiste sur leur caractère tout à fait exceptionnel, et il est prévu de ne les accorder qu'après les résultats du concours.

tenus, par un règlement intérieur, de passer le concours d'Agrégation. Cette circulaire est donc en contradiction avec le décret du 4 juillet 1956 (toutefois moins libéral que celui du 22 août 1854), qui précise que ces Ecoles préparent aussi à la Recherche.

Or, il faut savoir que la Recherche Scientifique exige de plus en plus de connaissances préliminaires, de facultés d'assimilation et d'adaptation, qui requièrent un esprit jeune. Il n'est donc guère souhaitable de l'aborder après l'âge de 29 ou 30 ans, qui serait celui d'un agrégé ayant satisfait à ses obligations militaires et professionnelles. Il est d'ailleurs à craindre que de nouvelles circulaires ne viennent encore allonger la durée du stage obligatoire dans l'Enseignement du Second Degré (durée antérieurement fixée à deux ans), jusqu'au moment où les candidats à la Recherche devront attendre le jour de leur retraite pour réaliser leur vocation.

Certes, le but poursuivi, de donner un plus grand nombre d'agrégés à l'Enseignement du Second Degré est louable, mais il ne faut pas oublier que l'Agrégation a, jusqu'à présent, été considérée, non seulement comme un concours de recrutement des professeurs de Lycée, mais aussi comme un diplôme (2), dont beaucoup s'enorgueillissent, qui n'ont jamais enseigné dans un Lycée. Puis-je rappeler, en particulier, qu'en Mathématiques pures, le corps des chercheurs, qui coïncide presque exactement avec celui des professeurs, ou futurs professeurs de l'Enseignement Supérieur, est actuellement formé en grande partie de Normaliens agrégés ? Et c'est pour ne pas concurrencer le recrutement des maîtres du Second Degré, que le C.N.R.S. a, jusqu'ici, en Mathématiques pures, adopté dans la plupart des cas, et malgré les difficultés qu'il se créait ainsi, la règle de n'accorder de bourses de recherches qu'aux candidats agrégés.

Examinons maintenant les conséquences de la mesure qui vient d'être prise :

1° Si la coercition réussit, l'Enseignement du Second Degré retire à la Recherche Scientifique et à l'Enseignement Supérieur, quatre ou cinq mathématiciens et quelques autres agrégés scientifiques, sans résoudre pour autant le problème angoissant de son recrutement.

En dehors des conséquences scientifiques désastreuses impliquées par ce détournement, l'Enseignement du Second Degré y perd lui-même les Maîtres qui auraient, dans les années futures, formé les licenciés et les agrégés dont il a besoin. Il est peut-être tentant, mais catastrophique, en cas de disette, de dévorer jusqu'à la semence qui devrait être réservée pour les moissons futures.

2° La Recherche Scientifique et l'Enseignement Supérieur se recrutent désormais complètement en dehors du corps des agrégés, ce qui est parfaitement concevable, mais implique :

a) Le C.N.R.S., recrutant les chercheurs au niveau de la licence, devient un rival beaucoup plus dangereux pour l'Agrégation.

b) L'Agrégation, conçue exclusivement comme un concours de recrutement du Second Degré, perd une grande partie de sa valeur et de son prestige.

c) L'Enseignement Supérieur ne comportant plus d'agrégés, se désintéresse totalement de la formation des professeurs du Second Degré, dont il s'est occupé, jusqu'ici, avec compétence et dévouement.

3° Le passage inverse, de la Recherche à l'Enseignement du Second Degré, n'est plus accompagné des garanties professionnelles que donne l'Agrégation pour l'exercice de ce métier infiniment délicat qu'est l'enseignement. Or, il importe que l'on trouve dans l'Enseignement du Second Degré, des professeurs et des inspecteurs

(2) Les qualifications du personnel des Facultés des Sciences tiennent compte du titre d'agrégé ; le Ministère lui-même a établi des échelons indiciaires propres à la catégorie des « assistants agrégés » qu'il place au-dessus de celle des assistants licenciés ou docteurs.

généraux dont l'horizon dépasse les programmes de la classe de Mathématiques Spéciales.

4° A ces conséquences matérielles, s'ajouterait enfin le préjudice moral considérable que cette mesure de coercition causerait à l'Agrégation elle-même.

Est-ce à dire que nous devons, en demandant que cette mesure soit rapportée, nous résigner à voir mourir en France cet Enseignement du Second Degré dont nous sommes fiers à juste titre, et le titre d'Agrégé, si universellement estimé ? Non, car une analyse de la crise actuelle et des erreurs qui ont été commises, me paraissent pouvoir suggérer des remèdes plus efficaces qu'une mesure partielle et dangereuse.

Le recrutement des agrégés

La désaffection de notre jeunesse à l'égard de toutes les carrières universitaires a des causes multiples, bien connues de mes lecteurs : l'insuffisance des traitements, les classes surchargées, entassées dans des locaux vétustes et souvent dangereux, les horaires absurdes imposés par le manque de salles, l'obligation pour certains d'enseigner des disciplines qui ne sont pas les leurs, sans parler de la désinvolture avec laquelle les bureaux de l'Education Nationale traitent parfois ceux en qui ils devraient respecter la dignité de la fonction enseignante. Il ne faut certes pas s'étonner si les jeunes désertent l'enseignement au profit de carrières respectées et mieux rémunérées, dont les inconvénients ne leur apparaîtront peut-être que plus tard. Mais sachons reconnaître tout d'abord que le véritable concurrent pour le recrutement des professeurs scientifiques de l'Enseignement du Second Degré n'est, ni la Recherche Scientifique, ni l'Enseignement Supérieur, comme tend à le faire croire la Circulaire du 12 janvier : quelle que soit leur utilité sur le plan national, ce sont les Grandes Ecoles scientifiques qui, séduisant nos meilleurs élèves de sciences par la promesse d'un avenir brillant, et d'une situation sociale considérée, tarissent maintenant le recrutement des professeurs de Sciences de toutes catégories. Aussi est-il curieux de constater qu'une des grandes craintes de l'Inspection générale est de voir disparaître, faute de professeurs, ces classes de Mathématiques Spéciales qui, justement, détournent de la carrière universitaire, de la Recherche, et même souvent de toute carrière scientifique, les sujets les mieux doués en Sciences. Cette crainte est paradoxale, si l'on se place au point de vue strictement égoïste du recrutement de l'Enseignement du Second Degré ; car, si les bacheliers étaient obligés de préparer en Faculté les concours des grandes écoles (ce qui devrait être concevable), ils y perdraient sans doute la possibilité d'acquérir un entraînement précieux que nos propédeutiques surchargées ne peuvent peut-être leur donner à l'heure actuelle ; mais il est probable qu'un certain nombre de ces jeunes gens se détourneraient de leur but primitif pour préparer une thèse ou un professorat.

Si l'Enseignement du Second Degré veut des professeurs, il faut qu'il prenne conscience de sa responsabilité dans l'orientation des jeunes bacheliers, et qu'il n'envoie pas systématiquement les meilleurs vers les Ecoles où ils seront perdus sans retour pour lui. Mises à part les E.N.S., qui ne sauraient fournir tous les professeurs dont on a besoin, les Facultés sont les seuls organismes susceptibles de rendre un jour à l'Enseignement du Second Degré, comme professeurs, les bacheliers qui leur sont confiés.

Il est donc aussi paradoxal que la connaissance formelle du cours de Mathématiques Spéciales soit considérée comme la première chose à exiger d'un candidat à l'Agrégation de Mathématiques : cela aboutit en fait à éliminer ceux des candidats qui ne sont pas passés par les classes de Spéciales. Or, mis à part le cas des normaux, le « taupin » devenu étudiant de Faculté et candidat à l'Agrégation ne peut être qu'une exception.

Si l'on veut que le bachelier, devenu étudiant de Faculté, puisse atteindre l'Agré-

gation, faudrait-il encore qu'on lui laisse accomplir une scolarité normale. Or, depuis des années, l'Enseignement du Second Degré mange son blé en herbe, et il ne doit point s'étonner si la moisson d'agrégés est maigre. Car ces candidats à l'Agrégation dont les Jurys déplorent chaque année la faiblesse, sont, pour la plupart, des professeurs de Lycées ou de Collèges, surchargés de cours et de copies : rappelons que 38 agrégés seulement ont pu être admis, au dernier concours, alors qu'il y avait plus de 100 postes vacants. Et l'on peut penser qu'il n'aurait servi à rien d'allonger la liste, les candidats « collés » étant déjà presque tous des enseignants.

Ce point de vue, pourtant, serait cruel et maladroit. Ceux qui connaissent un peu les milieux étudiants savent en effet que rien ne détourne autant les jeunes licenciés de préparer l'Agrégation que le spectacle de leurs aînés échouant en masse au concours. Et je connais telle grande Faculté de province où, après un certain nombre d'échecs retentissants, le nombre des candidats est pratiquement, cette année, tombé à zéro. Or il est bien difficile d'affirmer que, dans un concours, même d'Agrégation, tous les candidats valables ont été détectés. Car il faut savoir ce qu'est une série de quatre compositions de sept heures chacune, pendant lesquelles on travaille jusqu'au vertige, pour comprendre l'inhibition, chez un grand nombre de candidats, des facultés de réflexion et de discernement, qui, justement, leur sont réclamées. Et il faut reconnaître que l'enseignement de nos Facultés, qui reste avant tout un enseignement de culture, n'entraîne guère les candidats à ce genre de compétition. Osons dire ici que nombre de candidats valables restent chaque année sur le carreau, pour des raisons diverses, dont la principale est qu'ils n'ont pas été suffisamment « chauffés » pour le concours.

Certes, il est relativement facile d'organiser une bonne préparation au concours pour un groupe d'étudiants homogènes, qui peuvent se consacrer entièrement à leurs études, et résident sur place, comme c'est le cas dans les E.N.S., et aussi quand le personnel enseignant est en nombre suffisant. Mais rien n'est plus décevant pour les professeurs des Facultés de province, que ces cours d'Agrégation devant un petit nombre d'étudiants de niveaux très divers, qui viennent, une fois sur deux, n'ont pas le temps de rédiger de problèmes, et oublient peu à peu tout ce qu'ils avaient appris pendant leurs années de licence.

Car nos étudiants sont sollicités de façon extrêmement pressante, dès leur licence terminée, souvent même avant, et au plus tard après leur premier échec à l'Agrégation, pour occuper des postes d'enseignement, souvent situés à trois ou quatre heures de train de la ville de Faculté où ils poursuivent leurs études. C'est pour tenir compte des possibilités de ces étudiants, qui constituent la majorité, que les cours d'Agrégation sont « tassés » entre le mercredi après-midi et le jeudi soir, sans d'ailleurs que tous puissent y assister. Et ceux mêmes qui les suivent n'ont pas le temps matériel de travailler par eux-mêmes. Quel résultat attendre d'une assistance passive aux cours ? Il tend à se créer, dans ces centres de préparation provinciaux, une atmosphère de découragement qui influence même ceux qui travaillent dans de meilleures conditions matérielles.

Or, il est bien difficile à un étudiant de condition modeste de refuser le poste qu'on lui offre si prématurément, et il est certain qu'à l'heure actuelle, nos Lycées et nos Collèges ne pourraient fonctionner sans l'appoint fourni par les étudiants. Nous sommes donc loin de pouvoir réaliser la solution idéale qui, comme le dit si justement le dernier rapport d'Agrégation, serait de permettre à tous les licenciés, titulaires d'un diplôme d'études supérieures, de préparer l'Agrégation sans avoir à enseigner. Cependant, les I.P.E.S. viennent d'être créés pour jouer ce rôle vis-à-vis du C.A.P.E.S. Mais il est à craindre que ces I.P.E.S. ne détournent encore plus nos étudiants de l'Agrégation ; car, en dépit des Circulaires les invitant à le faire, je n'ai jamais vu un étudiant de C.A.P.E.S. suivre un cours d'Agrégation, et l'obligation de passer le C.A.P.E.S. avant l'Agrégation, et même avant le diplôme d'études supérieures, à

laquelle est subordonné l'emploi des bourses, ne pourra que porter un grave préjudice à l'Agrégation.

En attendant une solution idéale au problème des bourses, il serait juste que l'on donne au moins, à ces malheureux étudiants-professeurs, des facilités qui leur permettent de terminer leurs études. Ne pourrait-on concevoir, par exemple, que dans le voisinage des villes de Faculté, quelques postes leur soient réservés, où ils pourraient, pendant deux ou trois ans, bénéficier d'horaires d'enseignement réduits et de facilités pour assister aux cours de la Faculté ? Ne pourrait-on aussi tenir compte du fait que, pour ces candidats, le mois de juin, qui est celui du concours, est aussi le plus chargé en travail de classe, et créer à leur intention une session d'automne, qui bénéficierait du travail et de la réflexion des vacances ?

Peut-être ne serait-il pas mauvais de rétablir, sous une forme plus large, ces « stages d'Agrégation », dont le principe ne paraissait pas si mauvais, mis à part le fait qu'ils s'accompagnaient de l'obligation d'assister en priorité à des conférences dites « pédagogiques », dont certaines étaient sans rapport avec la matière enseignée, et qui, comme par hasard, empêchaient les stagiaires d'assister à une partie des cours d'Agrégation.

Pour terminer, je rappellerai que le règlement des I.P.E.S. prévoit, lui aussi, un engagement de service dans l'enseignement public. Je n'ai rien à dire contre le principe de cet engagement, parfaitement justifié ici, puisqu'il est la contre-partie d'avantages matériels importants, ce qui n'est pas le cas de l'engagement exigé par la Circulaire du 12 janvier 1957, des candidats à l'Agrégation. Mais il me semble que toutes les mesures qui s'assortissent d'un engagement trop strict, pèchent par une profonde erreur psychologique : car ce n'est pas par la contrainte qu'on amènera des jeunes gens, sollicités de tous côtés, à entrer dans l'Enseignement du Second Degré ; celui-ci risque trop de leur apparaître, depuis les derniers règlements, comme un purgatoire ou une prison.

Au contraire, seul un régime aussi libéral que possible, peut attirer et retenir une jeunesse qui n'a pas toujours bien conscience de ses goûts et de ses possibilités. Que les I.P.E.S. et les autres organismes destinés à recruter des professeurs, se contentent du même engagement qui est demandé à l'entrée des E.N.S. : servir l'Etat pendant dix ans. Qu'on fasse miroiter aux candidats d'autres possibilités que celle d'enseigner dans un Lycée ; qu'ils sachent que s'ils en ont l'étoffe et l'envie, ils pourront, tout comme les polytechniciens, accéder aux plus hautes carrières scientifiques : Recherche, Enseignement Supérieur, Energie atomique, O.N.R.A., que sais-je ? Alors, et alors seulement, en attirant les élites et en encourageant les masses, nous trouverons les professeurs dont nous avons besoin.

Mais qu'on sache bien ceci : ce n'est pas en refusant une bourse de Recherche au n° 1 du Concours d'Agrégation, sous prétexte que le 39^e a raté sa composition de Mécanique, que l'on aura des chances de persuader les jeunes gens de cette vérité, que l'Agrégation leur ouvre la porte de l'un des plus beaux métiers qui soient.

Jacqueline LELONG-FERRAND,
Maître de Conférences à la Faculté des Sciences de Paris.
